

APPEL A PROJETS SAM

Cahier des charges

1/ Contexte et objectifs du soutien au développement de la recherche par la commission recherche de l'Université d'Angers

Le réseau SAM est né de la volonté de créer un axe de recherche et développement mettant en interaction le monde de la santé (y compris dans ces dimensions sociétales et sociales), de l'activité physique du mouvement et du sport et le monde de l'ingénierie, intégrant des chercheurs universitaires et hospitaliers sur l'hémi région est des Pays de la Loire.

Un accord entre les Universités du Mans, d'Angers, le CH du Mans, le CH de Laval et le CHU d'Angers a été établi avec la ComUE pour assurer la mise en place d'une nouvelle campagne d'appel à projet sur l'année universitaire 2021/2022.

Contexte

Les politiques sociales et de santé dans l'avenir devront répondre à ces nouveaux défis: networking territorial, limitation des déplacements inutiles, utilisation des technologies de santé au plus proche de la personne à soigner, développement de l'usage des nouvelles techniques de l'information et de la communication. **L'enjeu est de permettre le maintien d'un état de santé optimal dans les meilleures conditions possibles, pour les personnes concernées et leur entourage que ce soit chez l'enfant chez l'adulte en période d'activité professionnelle ou lors de la perte d'autonomie progressive des personnes âgées.**

De plus, la pratique **d'activités physiques et le sport** sont de plus en plus reconnus comme des agents contributifs majeurs au maintien de l'état de santé ou à la reprise d'autonomie après un accident de santé, tant au point de vue physique que psychologique.

Il s'avère que les **technologies du numérique et de l'ingénierie** peuvent, dans une certaine mesure, apporter des aides significatives, en particulier dans un secteur (la santé) peu habitué à les utiliser. Toutefois, leur usage nécessite des adaptations technologiques, des validations cliniques et des accompagnements sociétaux et sociaux qui restent largement à construire et à étudier. C'est pourquoi les sciences humaines et sociales doivent contribuer à développer les connaissances et la réflexion autour de la pertinence des concepts proposés de leur acceptabilité et de leurs conséquences sur les structures sociales, les interactions homme-technologie mais aussi des relations interpersonnelles.

La diversité des problématiques nécessite obligatoirement **une approche pluridisciplinaire** : opérateurs de santé (médicaux ou paramédicaux), spécialiste de l'activité physique, du mouvement et du sport, Ingénieurs et techniciens, experts des problématiques des sciences humaines et sociales.

Aussi, l'objectif du regroupement SAM est **de faire travailler ensemble des professionnels, des praticiens, des enseignants-chercheurs issus de diverses formations, apportant leurs connaissances dans l'une ou l'autre des dimensions, pour réfléchir ensemble et développer des procédures et usages**

de nouvelles générations technologiques. Ils pourront prendre la forme d'équipements ou d'applications numériques permettant de répondre à leurs besoins, de développer de nouveaux programmes d'activités ambulatoires, de soins ou de nouvelles approches technologiques et numériques.

Enfin, la réflexion doit se faire à **une échelle territoriale large afin de pouvoir faire bénéficier chacun des expertises et expériences locales.**

Pour ce faire, un groupe de travail (groupe projet) a été constitué intégrant des professionnels motivés multi-territoriaux et pluridisciplinaires.

La sélection des candidats au soutien des projets se fera par le comité de pilotage SAM.

2/ Critères d'éligibilité

Candidat : Enseignants-chercheurs de Membres d'une unité de recherche

Partenariat parmi les 5 entités partenaires (UA, LMU, CHU Angers, CHM, CH Laval) :
Projet multidisciplinaire : **ET** **Projet multi territorial** :

Disciplines concernées : **Site et structures concernées** :

Partenariat autre :

Mots clés :

Durée prévisionnelle du projet : le projet devra se réaliser sur la période 2021/2023

Plan de financement :

- Montant minimum de la subvention : 500 €
- Montant maximum de la subvention : 12 500 €

La subvention pourra financer les dépenses suivantes :

- Acquisition de petits équipements scientifiques
- Dépenses de fonctionnement (missions, consommables, gratifications de stage...) sous les conditions suivantes :
 - Pas de frais de publications

3/ Procédure de dépôt et de sélection

La date limite de dépôt des projets est fixée **15 novembre 2021 à 12h**

Les dossiers sont à transmettre par mail au chargée de projet

marie.desvergne@univ-angers.fr

Les critères de sélection seront les suivants :

Les membres du comité opérationnel SAM évalueront les projets selon les critères qui suivent

- Cohérence avec les objectifs de SAM :

Les objectifs de SAM sont la mise en réseau de chercheurs du monde de la santé, du sport, de l'ingénierie et des sciences humaines autour de projets de recherche et de développement sur les 3 critères/ thématiques suivants :

1 Santé

2 Activité physique, mouvement et mobilité avec des

3 Outils technologiques, numériques, robotiques...

- Qualité scientifique :

La qualité scientifique des dossiers sera évaluée par le Comité opérationnel SAM, le cas échéant, l'aide d'experts extérieurs pour leurs compétences dans les différents domaines de recherche.

- Qualité du partenariat multidisciplinaire **et** territorial

SAM se veut résolument un projet territorial. Le comité de sélection sera particulièrement attentif à la constitution d'équipes projet associant au moins **deux sites** parmi les entités partenaires.

Des partenaires autres que les entités partenaires, dont des entreprises privées, sont possibles et même encouragés, mais un engagement financier de leur part doit être pris, cohérent avec la somme demandée dans cet appel à projet (typiquement entre 20% et 100% de la somme demandée dans cet appel doit être apporté par un partenaire extérieur)

- Faisabilité du projet avec l'échéancier et la définition d'objectifs

- Perspective de financement et de valorisation

Les financements de cet appel à projet sont limités et se veulent être une amorce de projets de plus grande ampleur. La perspective de réponse à des appels à projets de plus grande ampleur avec les résultats initiaux sera valorisé par le comité de sélection.

Le classement des projets sera réalisé par le comité opérationnel du 17 décembre 2021 puis validé par le comité de pilotage du 21 janvier 2022.

Pour toutes informations complémentaires merci de contacter la coordinatrice du projet SAM :

marie.desvergne@univ-angers.fr

4/ Calendrier

Mise en ligne	Septembre 2021
Save the date : Journée SAM	12 octobre
Retour des dossiers	15 novembre 2021
Examen des dossiers par comité opérationnel	Transmission du classement pour le 17 décembre 2021
Examen des dossiers par COPIL	21 janvier 2022
Validation des dossiers bureau et financeurs	Commission ou bureau de janvier (après 21) ou février 2022
Notification des Candidats	Après 18 février 2022
Démarrage des projets	A partir de Mars 2022

5/ Suivi des projets financés

- Un bilan intermédiaire sur le suivi du projet sera à transmettre au comité opérationnel en Septembre 2022.
- Un rapport scientifique et financier devra être transmis au comité de pilotage SAM en fin du projet (avant le 30 septembre 2023).
- Le candidat s'engage à présenter ses travaux devant le COPIL SAM et à participer aux journées évènementiels de SAM.
- Le candidat s'engage à afficher le soutien du réseau SAM et des financeurs sur tous les supports de valorisation et devra en faire la communication auprès du comité opérationnel.
- Le candidat s'engage à répondre aux objectifs l'AAP SAM et à respecter ces engagements.

APPEL A PROJETS 2021 DU RESEAU SAM



Dossier de candidature

TITRE DU PROJET :

Acronyme du projet :

PORTEUR DE PROJET :

Equipe :

Adresse : Établissement :

Téléphone :

Courriel :

PARTENAIRES (établissements, mails et téléphone) :

NOMS	adresses	mail	téléphone

AUTRES PARTENAIRES EXTERIEURS et NATURE DE LEURS ENGAGEMENTS	
	<i>Préciser le montant de l'engagement financier</i>

PROJET : Thématique de Recherche

Projet multidisciplinaire : **ET** Projet multi territorial :

Disciplines concernées : Site et structures concernées :

Santé -

Sport/ Activités physiques/ Mouvement -

Nouvelles approches technologiques et numériques

Sciences humaines et sociales

Autre (préciser)

Mots clés :

DATES ET DUREE PREVISIONNELLE D'ELABORATION DU PROJET :

MONTANT TOTAL DEMANDE A L'APPEL D'OFFRE : euros

COUT DU PROJET EN HT:

	Mars 2022 à décembre 2022	1er Janvier à Juillet 2023	TOTAL coût prévisionnel par type de dépenses
Équipement			
Ressources humaines (stagiaires...)			
Consommables			
Frais de mission /Frais de colloque			
Documentation			
Prestations de service			
Autre (à préciser)			
TOTAL coût prévisionnel par années			

Les possibilités de modifications du plan de financent seront limitées, par conséquent merci d'ajuster au plus près votre budget prévisionnel par type de dépenses et par année.

RECETTES DU PROJET EN HT :	
	Montant
Autre Subvention demandée (préciser)	
Subvention demandée au RESEAU SAM	
Autre apport (facultatif, préciser le financeur)	
TOTAL des recettes prévisionnelles	

CADRE REGLEMENTAIRE :

Recherches impliquant la personne humaine (décret 2016-1537 du 16 novembre 2016)

- Recherche interventionnelle au sens du 1° aliéna de l'article L. 1121-1 du code de la santé publique (CSP) qui comporte une intervention sur la personne non justifiée par sa prise en charge habituel
 OUI NON
- Recherche interventionnelle au sens du 2° alinéa de l'article L. 1121-1 qui ne comporte que des risques et contraintes minimales dont la liste est fixée par l'arrêté du 2 décembre 2016
 OUI NON
- Recherche non interventionnelle au sens du 3° alinéa de l'article L. 1121-1 dans lequel tous les actes sont pratiqués et les produits utilisés de manière habituelle, sans procédure supplémentaire ou inhabituelle de diagnostic, de traitement ou de surveillance
 OUI NON

Recherches sur données (réutilisation secondaire de données)
 OUI NON

Recherches technologiques ou SHS n'impliquant pas des volontaires au sens de la loi Jardé
 OUI NON

⇒ Comité d'éthique : projet nécessite-t-il l'avis du comité d'éthique? ou une déclaration CNIL
 (Pour tout renseignement vous pouvez consulter le site web de l'Université d'Angers - rubrique [Comité d'éthique](#))
 OUI NON

DESCRIPTION DU PROJET

JUSTIFICATION / CONTEXTE
(20 LIGNES)

OBJECTIF PRINCIPAL
(10 LIGNES)

ETAPES CLEFS ET LIVRABLES
(20 LIGNES)

METHODOLOGIE / SCHEMA DE L'ETUDE
(10 LIGNES)

VALEUR AJOUTEE DANS LE CADRE DE S.A.M. (10 LIGNES)	
CLEFS DU SUCCES ET RISQUES (10 LIGNES)	
RETOMBEES ATTENDUES (10 LIGNES), ET CRITERES EVALUATION INDICATEURS DE SUIVI DE REALISATION PROPOSES	

VISA DU DIRECTEUR D'UNITE OU DU CHEF DE SERVICE OU DU RESPONSABLE DE LA STRUCTURE :

FAVORABLE :

DEFAVORABLE :

A		, le
Signatures		

J'ai lu et j'accepte les conditions du cahier des charges

SIGNATURE DU PORTEUR DE PROJET :